



Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers pour le département de la Moselle (FDIDS 57)

(Loi n°2005-157 du 23 février 2005 – art. 175)

1, rue de la Passotte
57078 METZ Cedex 03

Inscrite au registre des Associations tenu par le Tribunal d'Instance de Metz
sous le Volume 160 Folio n°13

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'An deux mille vingt-quatre, le trente avril à 17 heures 00.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale à METZ – Espace de Conférence du Crédit Agricole – 56 avenue André Malraux - sur convocation écrite du Président Monsieur Patrick BAILLY en date du 08 avril 2024 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 6 février 2024,
2. Rapport moral du Président sur l'exercice 2023/2024,
3. Rapport technique du Comité sur l'exécution de la mission du FDIDS au cours de l'exercice 2023/2024,
4. Rapport financier et présentation des comptes 2023/2024,
5. Approbation des comptes 2023/2024 du FDIDS et quitus de sa gestion au Comité,
6. Renouvellement des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et du suppléant,
7. Renouvellement de 3 membres du Comité,
8. Divers.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Patrick BAILLY.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et représentés, laquelle demeure annexée au présent procès verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 127 membres de l'association sont présents ou représentés.

Conformément aux dispositions de l'art. L429-28 de la loi du 23 février 2005, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Discours du Président :

« Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour notre assemblée du Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle et je vous remercie de votre présence.

Je remercie les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes ce soir :

- M. Claude SOUILLER, Directeur Départemental des Territoires,
- M. Pierre LANG, Président de la Fédération des Chasseurs de la Moselle,
- M. Damien GALLAND, Directeur Départemental de l'ONF,
- M. Eric MARGUET, représentant l'OFB, s'excuse de ne pouvoir être présent,
- M. Laurent WELTER, représentant la Chambre d'Agriculture, est excusé retenu par d'autres obligations,
- M. Fabrice COUTURIER, Président de la FDSEA,
- M. Marc SCHLEMER, représentant le Président de la FDSEA,
- M. Marc BODO, représentant les Jeunes Agriculteurs.

Avant de démarrer l'ordre du jour, est-ce que tout le monde est inscrit aux bureaux de vote ?

Je clôture donc le bureau de vote.

Il nous faut tout d'abord nommer un Président des bureaux de vote.

Je vous propose de retenir la candidature de Monsieur Marc Osvald qui est un habitué de cet exercice.

Quatre scrutateurs doivent également être nommés parmi l'assistance.

Quelles sont les personnes qui se présentent ?

Le Président du bureau de vote est Monsieur Marc OSVALD.

Les scrutateurs sont :

- Freddy LOMBARD - Marc ALBERT - Julien GINGEMBRE - Charles SORARUFF

Le Président passe à l'ordre du jour.

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 6 février 2024 a été distribué à l'entrée de la salle. Son approbation sera soumise au vote à bulletin secret.

Le Président passe au rapport moral :

« 2023 a consolidé une nouvelle fois la réduction de surfaces détruites par les sangliers.

Je vous félicite pour cette réduction !!! BRAVO !!! C'est vous qui en êtes les acteurs !

Bien conscients de la difficile problématique des dégâts pour les exploitants agricoles, nous avons su agir.

Preuve en est la réduction des populations de sangliers. En 2023 nous avons prélevé 18353 sangliers contre 27600 sangliers en 2019 soit une baisse de 34%. A noter que 4097 sangliers ont été prélevés en tir de nuit soit 22% du prélèvement départemental.

Les efforts ont été faits. Nous avons mis en œuvre avec efficience les moyens de régulation mis à notre disposition. Merci à tous.

Notre rôle essentiel sur la régulation des populations de gibiers est reconnu de tous.

Le renouvellement des baux de chasse 2024-2033 conforte notre rôle auprès des communes.

Les analyses statistiques réalisées à ce jour montrent que 77% des lots ont été reconduits en gré à gré. Cela traduit bien la confiance que les maires accordent aux chasseurs.

L'Etat nous octroie un soutien financier conditionné par la réduction des surfaces détruites et le suivi des mesures engagées pour la gestion du sanglier. Ces sommes très importantes engagées traduisent le rôle primordial des chasseurs dans ce domaine.

Si notre rôle de premier acteur sur la gestion des populations est reconnu, cela nous engage aussi dans le temps :

- à poursuivre nos efforts,
- à rester vigilants aux périodes sensibles pour les cultures,
- à rester attentifs à la très grande capacité reproductive de l'espèce sanglier.

Sur nos territoires, les exploitants tout comme les communes, attendent que nous échangions avec eux et répondions présents avec la plus grande réactivité. Un bon dialogue sera toujours constructif afin d'anticiper, les actions à mettre en œuvre.

L'Etat impose que nous réduisions de 30% les surfaces détruites, challenge déjà rempli dans notre département !!

Charge à nous maintenant de maintenir ces résultats. De même, nous devrons poursuivre la responsabilisation des adjudicataires, rappelons que les contributions complémentaires qui s'appliquent à la surface des territoires doivent représenter au moins 30% de l'ensemble des recettes du Fonds.

Soyons responsables afin de maintenir des surfaces de dégâts acceptables.

Soyons prêts à poursuivre sur cette bonne dynamique.

Soyons fiers de notre passion et conscients du rôle que nous exerçons au sein de nos territoires !

Comme vous le verrez dans la présentation l'aide de l'Etat a très fortement impacté les comptes du Fonds. Il est impératif que nous remplissions les obligations liées à la convention signée avec le Préfet, et pouvoir ainsi espérer bénéficier d'une aide sur les deux années à venir encore.

2024 est une année charnière sur bien des plans (renouvellement des baux de chasse, accompagnement de l'Etat,...) Cette année est également électorale pour le FDIDS puisque, nous avons trois postes qui sont proposés au renouvellement. Je demanderai aux candidats de se présenter rapidement.

Je souhaite d'ailleurs profiter de cette occasion pour remercier les élus qui laissent leur poste à de nouveaux arrivants. Je remercie ainsi Jean-Jacques FRIDERICH représentant de l'arrondissement de Boulay, Jean-Marie HEIL représentant de l'arrondissement de Forbach, et Damien JUNGMANN représentant de l'arrondissement de Sarrebourg de leur investissement, et de leur participation toutes ces années à l'évolution du Fonds.

Je pense que nous pouvons les applaudir.

Etre élu du FDIDS n'est certainement pas le poste le plus paisible, ni même peut-être le plus valorisant, mais l'élu a un rôle essentiel à jouer pour maintenir le lien entre chasseurs, exploitants, commune, administration. Si notre mission première est l'estimation et l'indemnisation des dégâts, notre rôle va bien au-delà que ce soit en termes de prévention ou responsabilisation des chasseurs. Equilibre parfois fragile entre la gestion des populations, la gestion de l'humain et l'aspect financier.

Je suis sûr que nos futurs membres auront à cœur de s'investir avec nous dans ces missions.

Je souhaite également remercier le travail et l'implication des estimateurs, mais aussi de l'ensemble du personnel du FDIDS et de la FDC. »

Le Président passe la parole à Anne DAUENDORFFER, Directrice du FDIDS pour la présentation du rapport technique.

Présentation du rapport technique :

Surfaces détruites en hectares

Denrées	2023	%
Parc	224,86	23%
Semis maïs	70,06	7%
Autres semis	69,80	7%
Total Parcs et semis	364,72	38%
Blé	226,97	24%
Tritical	11,45	1%
Colza	37,67	4%
Avoine	3,91	0%
Orge	33,21	3%
Seigle	2,17	0%
Féverole	4,06	0%
Pois	20,28	2%
Tournesol	25,19	3%
Total Céréales	364,91	38%
Maïs ensilage	215,42	22%
Maïs grain	18,12	2%
Total Maïs	233,54	24%
Total	963,17	100%

	Année 2022	Année 2023	Évolution
Prairie	162,52	224,86	38%
Semis maïs	268,51	70,06	-74%
Autres semis	249,73	69,8	-72%
Céréales	254,45	134,63	-47%
Maïs printemps	101,87	46,88	-54%
Total Printemps	1 037,08	546,23	-47%
Céréales récolte	135,73	230,28	70%
Maïs récolte	134,3	186,66	39%
Total Récolte	270,03	416,94	54%
TOTAL	1307,11	963,17	-26%

Les ressemis de maïs ont été exceptionnellement faibles cette année.

2019 et 2020 ont été marquées par des surfaces détruites considérables. Sur ces deux années les surfaces de parcs et ressemis ont représenté plus de 50% du bilan global annuel. Cela montre bien l'importance d'être vigilants sur cette période et ne pas négliger les parcs et semis dans la prévention des dégâts.

L'évolution des surfaces détruites est également étudiée par arrondissement. La quasi-totalité des arrondissements sont en réduction des surfaces détruites en 2023 par rapport à 2022. La réduction allant de 27 à 50%. Seule exception, l'arrondissement de Metz qui est en augmentation.

Anne DAUENDORFFER félicite les deux responsables de secteurs et pilotes de drone pour leur implication dans le développement de cette nouvelle technologie (drone et logiciel de traitement).

En 2023, ce sont 3250 dossiers qui ont été traités. Si les surfaces détruites sont en réduction, il n'y a néanmoins pas de réduction du nombre annuel de dossiers. C'est une équipe de 18 estimateurs vacataires qui œuvre sur le terrain.

Le président remercie Anne DAUENDORFFER et passe la parole à Monsieur Michel WEBER l'expert-comptable.

Compte d'exploitation du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

DEPENSES	2023/2024	RECETTES	2023/2024
INDEMNISATION DES DEGATS	1 073 097	CONTRIBUTION DEGATS	2 237 832
		Contribution statutaire 12%	783 399
FRAIS DE PREVENTION	157 072	Contribution complémentaire	819 019
		Timbres Sanglier	635 414
FRAIS ESTIMATION	235 836		
FRAIS DE GESTION	641 930	AUTRES PRODUITS	147 527
Frais de personnel	286 608	Produits divers	2 052
Frais généraux	155 253	Produits financiers	2 882
Charges financières	48 034	Produits exceptionnels et reprise	3
Frais exceptionnels	76 060	Provisions	142 590
Dotation amortissement	43 334		
Dotation aux provisions	30 787	Plan résilience et pluriannuel	928 858
Impôt	1 854	Eco contribution	8 880
TOTAL DEPENSES	2 107 935	TOTAL RECETTES	3 323 097

RESULTAT EXERCICE	1 215 162
--------------------------	------------------

Le résultat de l'exercice est de + 1 215 162 euros. Michel WEBER en explique les principales raisons. En premier lieu il s'agit de l'accompagnement financier de l'Etat pour 928 858 euros. Il s'agit du montant de la première année, montant le plus important sur les trois années d'accompagnement de l'Etat. Naturellement la réduction des surfaces détruites sur l'année aide également à ce résultat, avec les prix définitifs qui ont été retenus.

ACTIF	2023/2024	PASSIF	2023/2024
ACTIF IMMOBILISE	110 936	CAPITAUX PROPRES	2 035 322
Immobilisations incorporelles	78 979	Réserves statutaires	820 158
Immobilisations corporelles	31 157	Réserves immobilisées	
Immobilisations financières	800	Résultat de l'exercice	1 215 164
		PROVISIONS	1 274 936
		Provisions pour risques et charges	
		Prêt	
ACTIF CIRCULANT	1 597 011	DETTES	1 171 002
Client	97 405	Banques	1 046 890
Personnel		Fournisseurs	33 056
Autres créances	1 476 905	Personnel et organismes sociaux	
Charges constatées d'avance	22 701	Autres dettes	91 056
TRESORERIE	2 773 313		
Valeurs mobilières	864 272		
Disponibilités	1 909 041		
TOTAL	4 481 260	TOTAL	4 481 260

Le Président remercie Monsieur Michel WEBER pour sa présentation détaillée et claire. Il donne à présent la parole au Commissaire aux Comptes Monsieur PETITJEAN.

Monsieur PETITJEAN donne lecture du rapport sur les comptes financiers. Après vérification des comptes, il informe l'assemblée qu'il n'y a pas d'observations particulières et que les comptes sont conformes à ce qui a été présenté.

Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et son suppléant. L'assemblée se prononcera lors des votes au renouvellement du mandat de FIDUREX comme Commissaire aux Comptes et du suppléant Monsieur Cyril MICHEL.

Conformément aux statuts du FDIDS, 3 postes sont à renouveler au sein du Comité :

- Arrondissement de Boulay Forbach (2 postes à pourvoir)
 - 1 poste ancien arrondissement de Boulay
 - 1 poste ancien arrondissement de Forbach
- Arrondissement de Sarrebourg Château-Salins (1 poste à pourvoir)
 - 1 poste ancien arrondissement de Sarrebourg

La date de limite de réception des candidatures était le 23 avril (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats au renouvellement de 3 membres du Comité du Fonds sont :

- 2 postes à pourvoir pour l'arrondissement de Boulay Forbach
 - 1 poste ancien arrondissement de Boulay :
Monsieur Jean-Charles DUCHAUX
 - 1 poste ancien arrondissement de Forbach :
Monsieur Patrick DECKER
- 1 poste à pourvoir pour l'arrondissement de Sarrebourg Château-Salins
 - 1 poste ancien arrondissement de Sarrebourg :
Monsieur Egence FONTAINE

Les trois candidats se présentent. Monsieur DECKER qui ne pouvait être présent a quant à lui adressé un courrier dont il est fait lecture pour le présenter.

Monsieur Jean-Charles DUCHAUX est agriculteur et chasseur. Il pense ainsi pouvoir faire le lien et apporter ses connaissances des problématiques des deux côtés.

Monsieur Patrick DECKER est impliqué au sein de l'association des chasseurs de l'arrondissement de Forbach, et dans diverses associations.

Monsieur Egence FONTAINE est impliqué dans l'association des Chasseurs de Grand Gibier, mais aussi dans l'association des chasseurs en Domaniale.

Le Président les remercie.

Il donne lecture des résolutions qui sont proposées aux votes.

PREMIERE RESOLUTION : L'Assemblée Générale valide le compte rendu de l'Assemblée Générale du 6/02/2024

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité sur l'activité de l'association, sa situation morale et financière, et pris connaissance des comptes annuels afférant à l'exercice clos le 31 janvier 2024 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité quitus de l'exécution de leur mandat pour ludit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023/2024 de 1 215 164,37 € au compte de « Réserve statutaire » en totalité.

CINQUIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale décide de transférer la somme de 29 512,06 € du compte de « Réserve statutaire » au compte de « Réserve immobilisée » pour tenir compte des variations des immobilisations figurant à l'actif.

Le compte de « Réserve immobilisée » se monte à 110 135,23 €.

SIXIEME RESOLUTION:

Renouvellement des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire FIDUREX et du suppléant Cyril MICHEL.

SEPTIEME RESOLUTION:

Renouvellement de trois membres du Comité.

Le président passe la parole à Gilles HUMBERT, Directeur Technique du FDIDS.

Gilles HUMBERT donne les premiers chiffres de 2024. A cette date, ce sont 84 ha détruits de prairies qui ont été expertisés, 24,53 ha de ressemis céréales et 77,59 ha de perte de printemps de céréales.

Il y a quelques jours le FDIDS a adressé une note pour attirer la vigilance sur les semis en cours de maïs, mais également une surveillance particulière sur les parcelles jouxtant des colza. 90 % des semis de tournesol sont terminés. Les semis de maïs ont bien commencé et se poursuivent 40/50% de semés à date. La météo semble favorable pour un réchauffement des sols et devrait favoriser de meilleures levées.

Un bilan des adjudications est donné. Le bilan provisoire au 30 avril 2024 fait état de 698 sur communes sur 725 qui ont transmis des informations pour le renouvellement des lots de chasse, soit 96% des communes.

Sur ces 698 communes, 644 ont terminé la procédure et 64 sont en cours de saisie. 27 communes n'ont donc pas transmis d'informations. Et 4 communes ne donnent pas de nouvelles : Bettange / Cheminot/ Hagondange / Maxstadt. Ces communes ont été alertées par le FDIDS/FDC, la DDT. Sur ces communes, le FDIDS ne prendra pas en charge l'indemnisation des dégâts de sangliers.

Gilles HUMBERT présente un rappel du suivi des prélèvements sangliers sur ces dernières années. Pour la saison 2023/2024, ce sont 18 353 sangliers qui ont été prélevés soit un prélèvement stable par rapport à la saison précédente (+2% 18047 sangliers pour la saison 2022/2023).

En parallèle avec le bilan des surfaces détruites par arrondissement présenté plus tôt dans la présentation, le bilan des prélèvements sangliers par arrondissement est présenté. L'arrondissement de Metz est en augmentation de 14% des prélèvements sangliers.

Le président remercie Gilles HUMBERT pour sa présentation et passe la parole aux personnalités.

Il passe tout d'abord la parole à Monsieur SOUILLER Directeur Départemental des Territoires. Monsieur SOUILLER salue les efforts des uns et des autres pour ce résultat dans la réduction des surfaces détruites. Il souligne le travail collaboratif du monde de la chasse, avec les milieux agricole et forestier, et l'administration. Ces bons résultats ne doivent pas faire perdre de vue qu'il faut rester vigilants.

La parole est donnée à Monsieur GALLAND directeur de l'ONF. Il exprime sa satisfaction du travail réalisé en Comité Sanglier.

Pierre LANG Président de la FDC souligne que la satisfaction doit être là pour cette belle réduction des surfaces détruites qui est l'œuvre de tous les chasseurs. Il faut s'en féliciter. Il rappelle la qualité du droit local mosellan, qui a permis de prendre des mesures depuis des années (tir de nuit, tir autour des parcelles en cours récolte,...) La boîte à outils est bien complète. Il rappelle que la FDC n'est pas favorable à la thermique et ce pour différentes raisons qu'il rappelle.

Le président remercie les intervenants et déclare les bureaux de vote ouverts. Il passe la parole à l'assemblée.

Marc SCHLEMER interroge sur l'expertise des prairies à l'automne. Le Président explique une nouvelle fois le fonctionnement des expertises sur les prairies. La question est également posée du personnel mobilisé sur les expertises et notamment avec le drône. Il expose le cas de la Meuse. Le Président rappelle le gain de temps que peut représenter l'expertise de parcelles importantes en étant 2 estimateurs, et le gain de réactivité. Il souligne également le gain de temps et d'argent que l'on pourrait avoir si les exploitants ne déclaraient pas les plus petites surfaces. Le Comité du FDIDS débat régulièrement sur les économies qui peuvent être réalisées.

Gilles HUMBERT fait part de son expérience des expertises en Meuse. Il fait part qu'il est difficile de comparer ces deux départements qui n'ont pas les mêmes parcellaires, ni les mêmes structures agricoles.

Le Président rappelle à l'assemblée que la contribution de base de 2024 est passée à 6%, ce qui représente près de 400 000 euros d'entrées en moins. Il rappelle les objectifs à respecter pour ne pas perdre l'aide de l'Etat. Cette dernière sera en diminution les années suivantes mais cela est bon à prendre.

Il est procédé aux votes.

A l'issue du dépouillement, les résultats des votes sont communiqués :

Nombre de présents et représentés :	127
Nombre de votants :	127
Représentants :	385 VOIX

	OUI Nombre de voix	NON Nombre de voix	ABSTENTION Nombre de voix	NUL Nombre de voix	TOTAL Nombre de voix
1^{ère} résolution : Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 06/02/24	380	2	3		385
2^{ème} résolution : Approbation des comptes du FDIDS sur l'exercice 2023/2024	380	2	3		385
3^{ème} résolution: Quitus au comité	378	2	5		385
4^{ème} résolution: Affectation du bénéfice de 1 215 164,67 € au compte réserve statutaire	380	2	3		385
5^{ème} résolution : Transfert de 29 512,06 € du compte réserve immobilisée au compte réserve statutaire	378	2	5		385
6^{ème} résolution : Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire FIDUREX et d'un suppléant Cyril MICHEL.	378	2	5		385

	OUI	NON	ABSTENTION	NUL	TOTAL
1 Poste ancien arrondissement Boulay : • Jean-Charles DUCHAUX	378	2	3	2	385
1 Poste ancien arrondissement Forbach : • Patrick DECKER	360	14	9	2	385
1 Poste ancien arrondissement Sarrebourg : • Egence FONTAINE	277	95	11	2	385

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire

Jean-Jacques FRIDERICH

Le Président

Patrick BAILLY